



# CAPL n° 1 du 6/07/2017

## Mouvement local des Inspecteurs des Finances Publiques au 01/09/2017

### DECLARATION LIMINAIRE

Les projets de réforme gouvernementaux concernant le droit du travail, dévoilés par la presse, vont bien au-delà des éléments annoncés publiquement ! Ils concernent notamment le contrat de travail, les salaires, la santé, la sécurité au travail, l'assurance chômage et les retraites.

Toutes les annonces vont dans le même sens : plus de précarité et de flexibilité pour les salariés, plus de « souplesse » et de facilités à licencier pour les entreprises. Le nouveau pouvoir a un projet de société ultralibéral, destructeur pour les salariés.

Ces projets sont d'autant plus dangereux qu'ils ouvrent aussi la voie à une attaque des statuts des salariés de la fonction publique et des services publics. Macron veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ! L'égalité d'accès et le droit de toutes et tous à ces Services sur l'ensemble du territoire va encore subir de nouvelles attaques : enseignement public, hôpital, collectivités territoriales, finances publiques...

L'inversion de la hiérarchie des normes, poussée jusqu'au bout, comme le prévoit le gouvernement Macron, c'est la disparition des normes protectrices, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, que l'employeur soit public ou privé ! C'est pourquoi la CGT considère indispensable d'informer et mobiliser sur ce futur peu désirable.

Par ailleurs, constatant un « dérapage » des dépenses publiques, la Cour des comptes se fend d'un certain nombre de préconisations, dont le côté tristement prévisible le dispute à l'engagement partial et subjectif !

Résumons :

- Gel de la valeur du point d'indice ;
- Suppression du supplément familial de traitement ;
- Deux départs à la retraite sur trois non remplacés dans la fonction publique de l'Etat (hors secteurs décrétés prioritaires) et un sur trois dans la fonction publique hospitalière et la fonction publique territoriale ;
- Baisse du nombre de promotions et freins aux déroulements de carrières ;
- Augmentation différenciée de la valeur du point entre les versants (quand il y aura des augmentations, ce qui visiblement n'est pas pour demain) ...

**N'en jetons plus, la coupe est pleine !**

Pour démontrer de manière définitive que la Cour des Comptes n'a plus aucune crédibilité dans ses recommandations, notons que, à aucun moment, elle ne s'interroge pas sur le coût exorbitant **du CICE – 20 milliards d'euros par an-** qui depuis sa mise en place début 2013 a permis au chômage...**de s'accroître d'un demi- million de privés d'emplois supplémentaires !**

Ceci posé, l'effet d'aubaine pour le gouvernement est manifeste. Le soir même, notre ministre, Gérald Darmanin annonçait dans les médias le gel de la valeur du point d'indice, au moins jusque 2018.

**Sur le fond, une austérité accrue est donc bel et bien à l'ordre du jour.**

Il ne faut pas compter sur la CGT pour accepter, de près ou de loin, de nouvelles amputations massives du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, la mise en péril de missions publiques essentielles pour la population, une détérioration accrue des conditions de travail, le démantèlement de la grille indiciaire unique.

**C'est pourquoi, d'ores et déjà, la CGT appelle une journée d'action interprofessionnelle le 12 septembre prochain pour élever le nécessaire rapport de forces, obtenir des avancées sociales et s'opposer aux reculs en tout genre.**

A compter du 1er janvier 2018, le **RIFSEEP** (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va s'appliquer à la DGFIP. L'administration veut se montrer rassurante aujourd'hui sur l'air du « ne vous tracassez pas cela ne change rien ». Pour autant, cette nouvelle architecture des rémunérations imposera la modulation du régime indemnitaire :

- en fonction de l'adhésion (ou pas) aux réformes de structure ;
- en fonction de la capacité de chacun à toujours faire plus et mieux avec moins ;
- pour mieux casser les collectifs de travail ;
- pour empêcher toutes velléités de rébellion.

Il s'agit là d'une vieille lune de la DGFIP que de vouloir imposer cette vision de la rémunération, hyper-individualisée. La rémunération des collègues sera donc soumise au bon vouloir de leur hiérarchie... Cela promet de belles passes d'armes dans les services... et il n'y aura rien de positif à en attendre !

Avant d'aborder les éléments relatifs au mouvement local, nous tenons à dénoncer les propositions de modifications du règlement intérieur de cette CAPL.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel ces propositions.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des instances représentatives (CAPN, CAPL, CTL)

- c'est **retirer aux élus les moyens** d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élu.es à défendre le droit à mutation, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur "

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces

reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

**C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter à la première convocation cette CAPL et alertons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale, relayés par la DRFIP Nord.**

Ensuite, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la fusion des RAN :

Sur le Nord, vous avez décidé de la fusion de résidences d'affectation nationale (RAN) :

- de Denain et de Le Quesnoy avec la RAN de Valenciennes ;
- d'Armentières, de Roubaix avec Tourcoing.

Nous voyons aujourd'hui les conséquences prévisibles de cette décision : les collègues ont dû adapter leurs demandes de voeux, élargissant de fait les possibilités de mutations sur des postes non désirés. De plus, pour les collègues ALD sur une résidence, c'est une zone géographique étendue qui s'impose à eux, augmentant de fait, leur temps de transport.

Au contraire, nous vous rappelons que les élu.es CGT pointent depuis plusieurs années la taille de certaines RAN et proposent d'en découper certaines (notamment celle de Lille).

Pour la CGT, cette fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, à décider de sa mobilité, pour aller vers une mobilité forcée.

Pour en revenir, à la CAP de ce jour, tout d'abord, quelques éléments statistiques :

Nous tenons tout d'abord à dénoncer le nombre toujours aussi important de collègues affectés ALD (43 collègues).

Au final, ces collègues représentent **plus de 10%** des inspecteurs affectés dans le Nord.

Pour la CGT, le taux de rapprochement établi à 50% au niveau national a toujours été une hérésie car opposé à la logique de l'affectation sur des postes fixes. Ainsi, à terme et au fur et à mesure de l'établissement des mouvements de mutations, ce taux de 50% de prioritaires bloquera le mouvement par des ALD non résorbables. La position de la CGT a toujours été de maintenir le taux de prioritaires à 25% afin de préserver les affectations sur postes fixes et de fluidifier les mouvements.

44 collègues ont participé au mouvement local des inspecteurs pour le 1er septembre 2017 : 24 ont obtenu leur premier voeu, 6 leur deuxième voeu, 9 un voeu moins bien placé et donc 5 n'ont rien obtenu au projet.

Par ailleurs, les élus CGT déplorent de ne pas avoir eu communication des mesures de gestion des agents (ALD, EDRA, détachement) et des postes en direction en même temps que le projet de mouvement local. Nous réitérons cette demande chaque année.

Nous demandons également à **avoir connaissance des souhaits exprimés par les collègues ALD ainsi que les voeux pour les collègues en poste en Direction.**

Pour ces collègues, nous réitérons notre demande d'une affectation plus fine à la division au niveau national. En effet, les missions exercées en Direction sont tellement diverses que c'est un frein pour de nombreux collègues de ne pas pouvoir demander une division précise. Nous rappelons également que la DRFIP Nord s'était engagée à fournir le détail des postes implantés en direction dans chaque division.

Par ailleurs, nous nous opposons aux appels de candidatures comme celui émis le 19 juin dernier pour le poste de chargé de mission auprès de la MEEF. En effet, ces emplois doivent être pourvus dans le cadre du mouvement uniquement par des collègues affectés en Direction.

La CGT réaffirme ses revendications :

· l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois à la hauteur des besoins ;

- le respect de la règle de l'ancienneté administrative dans les mouvements locaux sans aucune dérogation ;
- la suppression des postes à profil (Direction et Equipe de renfort notamment)
- le pourvoi de tous les postes vacants et la prise en compte des temps partiels, absences connues et prévisibles;
- des affectations locales les plus fines possibles et prononcées à la résidence, à la structure, au service, sans limitation du nombre de voeux ;
- un TAGERFIP de la DRFIP pour les emplois de direction en adéquation avec les charges de ces structures.

Enfin, une nouvelle fois, et même si la CAPL se tient un peu plus tôt cette année, nous dénonçons la **tenue tardive de cette CAP locale**. Vous le savez bon nombre de collègues sont en attente d'une résidence d'affectation pour engager de nombreuses démarches (logement, inscription écoles, crèche...) et bon nombre d'établissements sont fermés à cette date. Il faut absolument revoir l'ensemble du calendrier des travaux pour avoir une visibilité des affectations au plus tard à la fin juin.

## **COMPTE-RENDU**

### Représentants de l'Administration :

Philippe ROMONT, Président de la CAPL

Guillaume SUBLET, Responsable RH

Mauricette DEFFONTAINE, RH

Antonia TISNE, RH

Anne CAELS, pôle ressources

Cette CAPL avait pour ordre du jour, la modification du règlement intérieur de cette CAPL (réduction des droits des élus, et de leurs remboursement de frais) et le mouvement local A au 01/09/2017.

Suite à notre déclaration liminaire, la Direction a apporté quelques réponses :

Les fiches de postes et postes à profil ont été limités à la MEEF. La direction reconnaît la publication tardive des appels à candidature.

Selon la Direction, la date tardive de la CAP est liée au mouvement national retardé.

***La CGT a demandé de revenir sur le dispositif des RAN fusionnées et aussi bien celles de la RAN de Tourcoing, Roubaix et Armentières que celles Valenciennes, Le Quesnoy et Denain afin de revenir à des RAN à dimension plus humaines. Les conséquences ont été nombreuses pour les collègues (aussi bien au niveau national que local). En effet, la logique de combler une zone déficitaire (avancée par l'administration) n'est pas avérée et ne résout pas la pénurie des postes.***

La direction analysera l'effet de la fusion des RAN à l'issue du mouvement et examinera le nombre de vacances et se déterminera avec le directeur pour faire un bilan.

Sur la modification du Règlement Intérieur consécutif à une note de la Direction générale

Pour : Administration

Contre : CGT, FO, Solidaires

Sur le mouvement local proprement dit :

Sur l'ensemble des postes fixes (hors postes direction), l'ancienneté a été respectée, même si une erreur sur les postes Lille Gestion, a généré en cascade plusieurs modifications par rapport au projet publié sur Ulysse59.

Par ailleurs, la CGT a rappelé les difficultés engendrées par l'absence de possibilité de rapprochement interne (RI) sur l'ensemble du département du Nord (notamment entre le 591/592), ce qui peut générer des situations personnelles difficiles.

**La CGT a demandé plus de transparence concernant les vœux exprimés par les collègues affectés en Direction, les souhaits des collègues ALD et plus de finesse quant aux possibilités des postes offerts, afin que les collègues puissent étendre leurs choix en toute connaissance. La CGT a également réclamé un état précis des effectifs en Direction, par servic pourtant promis par la direction il y a quelques semaines.**

Une demande a été formulée concernant les lieux de stage (exam pro, LA, concours...), qui doivent être connus rapidement.

La direction a rappelé également son souhait que les stagiaires exercent leur stage dans la même structure d'affectation, mais sur un service différent de celui d'affectation.

Puis, la CAP a examiné quelques situations particulières d'agents figurant au mouvement général et dans les mesures de gestion (ALD, détachements...).

La CGT a alerté la Direction sur la situation critique de plusieurs divisions (notamment Division des Affaires Juridiques, Division des affaires économiques) et des interrogations sur plusieurs services (RF de Dunkerque, STC..).

A chaque fois, la direction s'est voulue rassurante mais **n'a modifié aucun de ces choix de gestion initiaux**, quant bien même les collègues avaient souhaité changer d'affectation.

**La CGT a de nouveau insisté sur les arbitrages de la Direction qui a souhaité ne pas renforcer certaines Divisions pourtant en difficulté.**

**Vote :**

Pour : Administration

Contre : CGT, Solidaires

Abstention : FO